

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, MAIN, DUDSWELL,
LE 6 FÉVRIER 2023, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

- M^{me} Mariane Paré, maire
- M. Vincent Dodier, conseiller
- M. Réjean Simard, conseiller
- M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
- M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
- M. Réjean Cloutier, conseiller
- M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

- M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
4. Suivi des comités
5. Projet pilote : période de questions
6. Correspondance
 - 6.1 Correspondance générale
 - 6.2 Demande de don
 - 6.3 Cotisation et adhésion
 - 6.3.1 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
 - 6.4 Demande d'appui
 - 6.4.1 Journées de la persévérance scolaire
 - 6.5 Représentation
 - 6.6 Invitation
7. Administration
 - 7.1 Appel de candidatures – emplois estivaux
 - 7.2 Rétrocession du lot 6 275 404 à la Municipalité
 - 7.3 Mise en vente de quatre (4) lots sur la rue Bishop
 - 7.4 Demande d'un décret d'approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 7.5 Demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François
8. Transport – Voirie
 - 8.1 Réparation du camion C-06-02
 - 8.2 Acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement via l'appel d'offres 2023-001
 - 8.3 Financement d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement via l'appel d'offres 2023-001
 - 8.4 Acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement via l'appel d'offres 2023-002

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 8.5 Financement d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement via l'appel d'offres 2023-002
 - 8.6 Renouvellement du bail du garage municipal
 - 8.7 Acquisition d'une lame à neige avant – déneigement des trottoirs
 - 8.8 Travaux printaniers d'urgence

 - 9. Sécurité publique
 - 9.1 Mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)

 - 10. Urbanisme

 - 11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Installation de coulisseaux, poste de pompage, eaux usées

 - 12. Loisir et culture
 - 12.1 Fête de la pêche

 - 13. Développement

 - 14. Trésorerie
 - 14.1 Comptes

 - 15. Avis de motion
 - 15.1 Règlement 2023-279 déterminant la tarification des services offerts par la Municipalité

 - 16. Présentation et dépôt de règlement
 - 16.1 Règlement 2023-279 déterminant la tarification des services offerts par la Municipalité

 - 17. Adoption de règlement

 - 18. Divers

 - 19. Points du maire et suivi des activités du mois

 - 20. Présentation de projets citoyens

 - 21. Période de questions
 - 21.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 21.2 Questions des citoyens

 - 22. Clôture de la séance

 - 23. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2023-030

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 RÉSOLUTION 2023-031

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. PROJET PILOTE – PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

6.2 Demande de don

6.3 Cotisation et adhésion

6.3.1 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ RÉSOLUTION 2023-032

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) est un organisme ressource pour les directeurs généraux des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion donne accès à un programme de formation en ligne spécifiquement adapté aux gestionnaires municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'adhésion de M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soit renouvelée pour la somme de 495 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Demande d'appui

6.4.1 Journées de la persévérance scolaire RÉSOLUTION 2023-033

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmente l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités et dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie. Lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER ! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dudswell proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité de Dudswell pour leur persévérance scolaire en leur faisant parvenir une lettre d'encouragement, signée par M^{me} le maire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Représentation

6.6 Invitation

7. ADMINISTRATION

7.1 Appel de candidatures – emplois estivaux RÉSOLUTION 2023-034

CONSIDÉRANT QUE les besoins en termes d'emplois estivaux pour l'été 2023 touchent les services suivants :

- Le service d'animation estivale;
- La plage P-E Perreault.

CONSIDÉRANT QUE les employés estivaux de la saison 2022 seront contactés par la directrice générale afin de valider leur intérêt à renouveler leur embauche pour la saison 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Solange Masson, à faire l'affichage des postes estivaux non comblés via les journaux locaux, le site Web et les médias sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Rétrocession du lot 6 275 404 à la Municipalité RÉSOLUTION 2023-035

CONSIDÉRANT la résolution 2021-193, par laquelle la Municipalité accepte l'offre d'achat de M. Daniel Lafrenière et M^{me} Tiffany Deblois du lot 6 275 404 (15, rue Pauline Gosselin);

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente a été notarié en date du 21 octobre 2021, chez l'étude Moreau Paquette, notaires inc.;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs sont dans l'impossibilité de respecter la clause 3 des conditions spéciales de l'acte de vente, soit de débiter les travaux de construction du bâtiment principal résidentiel dans un délai maximum de douze (12) mois, à compter de la signature de l'acte de vente et qu'ils souhaitent procéder à la vente du lot 6 275 404;

CONSIDÉRANT la clause 9 des conditions spéciales de l'acte de vente, qui stipule que dans le cas où les acquéreurs souhaitent vendre ou aliéner l'immeuble sans avoir construit un bâtiment principal, la Municipalité aura droit de préférence pour acquérir l'immeuble, au montant de sept mille cinq cents (7 500 \$) dollars;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la Municipalité de Dudswell accepte de racheter le lot 6 275 404 (15, rue Pauline Gosselin), au montant de sept mille cinq cents (7 500 \$) dollars;

QUE M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M^{me} Mariane Paré, maire, soient autorisées à procéder à la transaction notariée, le tout aux frais de M. Lafrenière et de M^{me} Deblois, tel que stipulé dans l'acte de vente;

QUE le lot 6 275 404 soit remis en vente, une fois la transaction terminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Mise en vente de quatre (4) lots sur la rue Bishop RÉSOLUTION 2023-036

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de quatre (4) lots sur la rue Bishop :

- Lot 6 458 034
- Lot 6 458 035
- Lot 6 458 036
- Lot 6 458 037

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont prêts à être mis en vente.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell autorise M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à la mise en vente de ces lots en faisant appel à un agent d'immeuble;

QUE M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que M^{me} Mariane Paré, maire, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Demande d'un décret d'approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation RÉSOLUTION 2023-037

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent contracter et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernements du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles envisagent de signer ce type d'ententes, soit d'obtenir l'autorisation du gouvernement par un décret d'approbation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite conclure une entente avec l'Agence de développement économique du Canada dans le cadre d'une demande d'aide financière pour l'achat d'un module de jeu pour de l'hébertisme à la plage P-E Perreault (projet 400060823).

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un décret d'approbation, afin de pouvoir conclure cette entente avec l'Agence de développement économique du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

7.5 Demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François RÉSOLUTION 2023-038

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell est en attente de subventions à recevoir pour des projets qui ont été réalisés en 2022 et que les dépenses ont été engagées dans son budget d'opération;

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour un montant de 424 791 \$;
- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour un montant de 106 656 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit supporter ces dépenses pour plusieurs semaines puisque les ministères en question tardent à effectuer les déboursés.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell soit autorisée à demander à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François un emprunt temporaire de 531 447 \$, permettant ainsi à la Municipalité de couvrir les frais engagés;

QUE cet emprunt sera remboursé sur réception des subventions attendues;

QUE M^{me} Mariane Paré, maire et M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT - VOIRIE

8.1 Réparation du camion C-06-02 RÉSOLUTION 2023-039

CONSIDÉRANT le bris du turbocompresseur survenu sur le camion C-06-02 et que cela nécessite le remplacement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'à cette période de l'année le déneigement des chemins est primordial;

CONSIDÉRANT les besoins d'équipement du service de voirie pour les opérations d'entretien hivernal du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations est évalué à 5 843,47 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise la réparation du camion C06-02 pour une somme de 5 843,47 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 320 50 525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement via l'appel d'offres 2023-001 RÉSOLUTION 2023-040

CONSIDÉRANT QUE le 4 janvier 2023, la Municipalité de Dudswell a publié un avis d'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, soit

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

l'avis d'appel d'offre 2023-001, sur le site du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 3 février 2023 à 11 h, un soumissionnaire a déposé une proposition conforme, soit :

- Robitaille Équipement inc., d'une somme de 369 940 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT ce besoin d'équipement pour le service de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de deux camions 10 roues est prévu dans le budget d'immobilisation pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné par l'entreprise est inférieur au montant estimé prévu au budget d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est conditionnel à l'approbation de la demande de financement par crédit-bail;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement auprès de Robitaille Équipement inc., pour un montant ne dépassant pas 369 940 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission déposée;

QUE cette dépense soit financée à même le poste 23 040 00 724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Financement d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement via l'appel d'offres 2023-001 RÉSOLUTION 2023-041

CONSIDÉRANT QUE le 4 janvier 2023, la Municipalité de Dudswell a publié un avis d'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, soit l'avis d'appel d'offre 2023-001, sur le site du système d'électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT la résolution octroyant l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement à Robitaille Équipement inc., pour un montant de 369 940 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell autorise la directrice générale à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 120 mois, avec une option d'achat de 200 \$, plus les taxes applicables à la fin du terme;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Pivotal Capital Corp., sur 120 mois au taux de 5,75 % avec valeur résiduelle de 200 \$, plus des frais de dossier de 750 \$, s'est avérée acceptable et souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE Pivotal Capital Corp., en tant que courtier/agent de placement place ses risques auprès des grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition, la Banque HSBC Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel, cette dernière agissant comme locateur contractuel pour cette opération de crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 936-1 du code municipal :

Toute municipalité peut conclure un contrat de crédit-bail relativement à un bien meuble dont l'acquisition fait l'objet d'une soumission conforme à l'article 935 ou 936 pourvu

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

qu'elle dénonce dans la demande de soumissions cette faculté de conclure pareil contrat à l'égard de ce bien.

La municipalité qui choisit de conclure un contrat de crédit-bail doit en donner un avis écrit à l'adjudicataire. À compter de la réception de cet avis, celui-ci doit conclure, avec le crédit-bailleur que la municipalité désigne dans l'avis, le contrat relatif au bien meuble selon les conditions de l'adjudication.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la proposition de financement soit faite conjointement par Pivotal Capital Corp. et la Banque HSBC Canada, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

QUE la présente résolution confirme que madame Mariane Paré, maire, et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération du crédit-bail de 369 940 \$, avec la Banque HSBC Canada

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement via l'appel d'offres 2023-002 RÉSOLUTION 2023-042

CONSIDÉRANT QUE le 4 janvier 2023, la Municipalité de Dudswell a publié un avis d'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, soit l'avis d'appel d'offre 2023-002, sur le site du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 3 février 2023 à 11 h, un soumissionnaire a déposé une proposition conforme, soit :

- Robitaille Équipement inc., d'une somme de 369 940 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT ce besoin d'équipement pour le service de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de deux camions 10 roues est prévu dans le budget d'immobilisation pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné par l'entreprise est inférieur au montant estimé prévu au budget d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est conditionnel à l'approbation de la demande de financement par crédit-bail;

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement auprès de Robitaille Équipement inc., pour un montant ne dépassant pas 369 940\$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission déposée;

QUE cette dépense soit financée à même le poste 23 04 00 0 724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Financement d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement via l'appel d'offres 2023-002 RÉSOLUTION 2023-043

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE le 4 janvier 2023, la Municipalité de Dudswell a publié un avis d'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, soit l'avis d'appel d'offre 2023-002, sur le site du système d'électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT la résolution octroyant l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement à Robitaille Équipement inc., pour un montant de 369 940 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell autorise la directrice générale à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 120 mois, avec une option d'achat de 200 \$, plus les taxes applicables à la fin du terme;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Pivotal Capital Corp., sur 120 mois au taux de 5,75 % avec valeur résiduelle de 200 \$, plus des frais de dossier de 750 \$, s'est avérée acceptable et souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE Pivotal Capital Corp., en tant que courtier/agent de placement place ses risques auprès des grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition, la Banque HSBC Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel, cette dernière agissant comme locateur contractuel pour cette opération de crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 936-1 du code municipal :

Toute municipalité peut conclure un contrat de crédit-bail relativement à un bien meuble dont l'acquisition fait l'objet d'une soumission conforme à l'article 935 ou 936 pourvu qu'elle dénonce dans la demande de soumissions cette faculté de conclure pareil contrat à l'égard de ce bien.

La municipalité qui choisit de conclure un contrat de crédit-bail doit en donner un avis écrit à l'adjudicataire. À compter de la réception de cet avis, celui-ci doit conclure, avec le crédit-bailleur que la municipalité désigne dans l'avis, le contrat relatif au bien meuble selon les conditions de l'adjudication.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la proposition de financement soit faite conjointement par Pivotal Capital Corp. et la Banque HSBC Canada, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

QUE la présente résolution confirme que madame Mariane Paré, maire, et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération du crédit-bail de 369 940 \$, avec la Banque HSBC Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Renouvellement du bail du garage municipal RÉSOLUTION 2023-044

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Municipalité de Dudswell et 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts inc.) pour la location d'un immeuble abritant le garage municipal en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est peu probable qu'un nouvel emplacement puisse être aménagé au cours de la prochaine année;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE la présente convention est d'une durée de 2 ans, ayant débuté le 15 septembre 2021 et se terminant le 15 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'à l'arrivée du terme, la Municipalité pourra se prévaloir d'une option de renouvellement de la présente entente pour une période additionnelle de 1 an en transmettant au propriétaire un avis à cet effet qui devra être signifié 6 mois avant la date de fin de la 2^e année de la présente entente, soit le 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler ledit bail;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le propriétaire de l'immeuble et la Municipalité de Dudswell le 20 septembre 2021 attribuant le coût du loyer à 32 000 \$ annuellement, plus les taxes applicables, qui sera majoré de 2 % le 15 septembre 2023, pour un montant de 32 640 \$ annuellement, plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement du bail du garage municipal pour une période additionnelle de 1 an débutant le 15 septembre 2023 et se terminant le 15 septembre 2024, pour un montant ne dépassant pas 32 640 \$ par année, plus les taxes applicables, le tout selon l'entente intervenue entre le propriétaire de l'immeuble et la Municipalité de Dudswell le 20 septembre 2021;

QUE cette dépense soit financée au poste budgétaire 02 320 00 511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Acquisition d'une lame à neige avant – déneigement des trottoirs RÉSOLUTION 2023-045

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouveau service aux citoyens, soit le déneigement des trottoirs sur l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travaux nécessite un équipement spécialisé conçu à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une lame à neige avant est nécessaire, afin d'assurer un déneigement efficace et productif;

CONSIDÉRANT QUE des équipements de voirie sont prévus dans le budget d'immobilisation pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la demande de prix faite auprès du Groupe JLD-Lague – Sherbrooke et la soumission reçue pour une lame avant de marque John Deere, d'une largeur de 54" au prix de 1 609,65 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'axe 1 de notre planification stratégique qui vise à offrir un réseau routier sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une lame à neige avant auprès du Groupe JLD-Lague – Sherbrooke pour un montant ne dépassant pas 1 609,65 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission déposée;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement pour une période de 2 ans au poste budgétaire 23 040 00 031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.8 Travaux printaniers d'urgence
RÉSOLUTION 2023-046**

CONSIDÉRANT QUE chaque printemps, plusieurs chemins subissent des dommages importants lors de la période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE ces dommages nécessitent des interventions urgentes afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération 2023 pour l'entretien du réseau routier.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell autorise le directeur des infrastructures et à l'urbanisme, M. Michaël Gosselin, à procéder aux travaux printaniers de réparation d'urgence pour une somme ne dépassant pas 25 000 \$;

QUE les fonds soient puisés à même les postes 02 320 00 521 et 02 320 00 621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**9.1 Mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)
RÉSOLUTION 2023-047**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civil doit être sous la responsabilité d'un coordonnateur et piloté par un comité organisationnel;

CONSIDÉRANT QUE l'Organigramme municipal de sécurité civile (OMSC) a été modifié à la suite d'un mouvement de personnel.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité adopte l'organigramme de l'OMSC tel que déposé;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'Organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Directeur général
Coordonnateur municipal substitut de la Sécurité civile	Trésorier adjoint
Responsable de la mission Administration	Trésorier adjoint
Responsable substitut de la mission Administration	Secrétaire comptable

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Responsable de la mission Secours aux personnes	Directeur de la Régie incendie des Rivières
Responsable de la mission Services technique	Directeur aux infrastructures et à l'urbanisme
Responsable substitut de la mission Services techniques	Chef d'équipe
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées et aux communications	Agent aux communications
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées et aux communications	Agent administratif

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. URBANISME

11. HYGIÈNE DU MILIEU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ/MAJORITÉ

11.1 Installation de coulisseaux, poste de pompage, eaux usées RÉSOLUTION 2023-048

CONSIDÉRANT les travaux à prévoir pour le réseau d'eaux usées dans le secteur de Marbleton;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre technicienne réseau;

CONSIDÉRANT le budget de 25 000 \$ prévu au fonds réservé du programme triennal d'immobilisations 2023;

CONSIDÉRANT les équipements nécessaires à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de S.O.S Pompes Pièces Expert au montant de 23 353,57 \$, plus les taxes applicables, en ce qui a trait à l'installation de coulisseaux pour les pompes des sept postes de pompage à basse pression et à l'installation de coulisseaux pour les pompes d'affluent des Biotours.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation du système de coulisseaux pour les pompes reliées aux postes de pompage à basse pression et pour les pompes d'affluent, le tout selon la proposition soumise par S.O.S Pompes Pièces Expert, au montant total de 23 353,57 \$, plus les taxes applicables;

QUE, considérant la nature des travaux à exécuter, il y aurait aussi lieu de prévoir une provision ne dépassant pas 10 % du montant du contrat, soit 2 335,36 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires et les imprévus;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 050 00 445 et remboursés au fonds réservé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET CULTURE

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

12.1 Fête de la pêche RÉSOLUTION 2023-049

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise depuis plusieurs années la journée de la Fête de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE plus de 100 personnes participent à cette activité chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité profite de cette activité pour ensemercer le lac d'Argent;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour la réalisation de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la faune du Québec offre une aide financière via son programme « Pêche en herbe » visant à initier les jeunes de 6 à 17 ans à la pêche sportive;

CONSIDÉRANT QUE la planification de la Fête de la pêche sera assurée par un comité de bénévoles;

CONSIDÉRANT l'axe 6 de notre planification stratégique qui vise à susciter la participation et accroître le sentiment d'appartenance de notre population.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Alain Bourgeois, chargé de projet, soit autorisé à faire le dépôt de deux demandes d'aide financière au nom de la Municipalité, et ce, auprès de la Fondation de la faune du Québec pour l'activité « Pêche en herbe » et auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'ensemencement du lac d'Argent et à en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT

14. TRÉSORERIE

14.1 Comptes RÉSOLUTION 2023-050

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques

2761	Aquatech	Forfaitaire - e-u & e-p	5 628.03 \$
2762	Bell Gaz ltée	Propane – caserne	774.58 \$
2763	Bois Sélection	Enseignes – patinoires	275,94 \$
2764	Les Camions Inter Estrie 1991 inc.	Entr. & rép. - véhicule voirie	861.24 \$
2765	Canadian Tire	Vêtements – voirie	48.78 \$
2766	Camions Globocam Estrie inc.	Entr. & rép. - véhicule incendie	836.47 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

2767	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	388.38 \$
2768	Donaldson	Inspection par caméra – réseau	229.95 \$
2769	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires - véhicule voirie	578.73 \$
2770	George Allen	Contrat de vidanges - lac Miroir	956.59 \$
2771	JLD-Lague	Entr. & rép. - véhicule voirie	542.85 \$
2772	J.M. Laroche inc.	Entr. & rép. - lumières de rue	1 264.96 \$
2773	J.N. Denis inc.	Entr. & rép. - véhicule voirie	1 892.07 \$
2774	Lafond Hugues	Récupération – carcasse	120.72 \$
2775	Centre Location Idéale	Pièces & accessoires – voirie	189.51 \$
2776	Marcoux Réal	Entr. & rép. - véhicule voirie	907.72 \$
2777	Oxygène Bois - Francs inc.	Oxygène – voirie	511.86 \$
2778	Geneviève Patoine Designer Graphique	Calendrier 2023	2 328.24 \$
2779	Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel	11 950.75 \$
2780	Poulin Jetsable inc.	Contrat de déneigement – 22-23	6 916.14 \$
2781	Précigrafik Imprimerie	Impression - Calendrier 2023	3 269.89 \$
2782	Québecom Info Plus	Ordinateur – bibliothèque	1 161.24 \$
2783	Remorquage Impact	Remorquage - camion incendié	3 196.32 \$
2784	Robitaille Équipement inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	2 646.10 \$
2785	Thermoshell	Huile à chauffage – H.V & SC	12 004.81 \$

Prélèvements

1455-58	Bell Canada	Téléphone	464,30 \$
1459	9146-8801 Québec inc.	Location – garage	1 427.23 \$
1460	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Service juridique	502,72 \$
1461-67	Hydro-Québec	Électricité	2 761.71 \$
1468-69	Machinerie C & H inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	763.44 \$
1470	Ministre du Revenu du Québec	Frais supplémentaires - RRQ 2021	454,06 \$
1471-72	Pascale Petit	Service technique - environnement	5 173.88 \$
1473	Services de Cartes Desjardins	Divers & essence	4 980.06 \$
1474-77	Bell Canada	Téléphone	464,30 \$
1478-79	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier	1 277.54 \$
1480	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier	638,77 \$
1481	Machinerie C & H inc.	Pièces & accessoires - véhicule	132.82 \$
1482	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier	358.52 \$
1483	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Service juridique	1 685.60 \$
1484-90	Hydro-Québec	Électricité	2 642.42 \$
1491-92	Basta Communication	Renouvellement 2023 – site Web	374,13 \$
1493-96	Bell Canada	Téléphone	464,30 \$
1497-98	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier & location – garage	3 118.30 \$
1499	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Service juridique	709.26 \$
1500	Centre Amaro des Cantons l'Est	Bouteilles d'eau	96,00 \$
1501-19	Hydro-Québec	Électricité	5 633.41 \$
1520-21	Macpek inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	159.76 \$
1522	Ministère du Revenu du Québec	DAS	23 181.47 \$
1523-26	Pascale Petit	Service technique - environnement	6 627.35 \$
1527	Agence du Revenu du Canada	DAS	8 519.79 \$
1528	Services de Cartes Desjardins	Divers & essence	1 503.18 \$
1529	Services de Cartes Desjardins	Divers & essence	4 926.19 \$
1530-32	Pascale Petit	Service technique – environnement	3 128.29 \$

Le tout pour un montant total de 141 630.95 \$.

Un montant de 118 853.72 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

15.1 Règlement 2023-279 déterminant la tarification des services offerts par la Municipalité

La conseillère Isabelle Bibeau donne avis qu'un règlement déterminant la tarification des services offerts par la Municipalité sera présenté et déposé.

16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

16.1 Règlement 2023-279 déterminant la tarification des services offerts par la Municipalité

Madame le maire, Mariane Paré, présente et dépose le Règlement 2023-279 déterminant la tarification des services offerts par la Municipalité

RÈGLEMENT 2023-279 – DÉTERMINANT LA TARIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - DÉFINITION ET INTERPRÉTATION

Étudiant : ce terme correspond à une personne physique fréquentant un établissement d'enseignement à temps plein.

Horaire régulier de travail : ce terme correspond aux heures normales de travail prévues à la convention collective des employés concernés de la Municipalité.

Jour férié : ce terme correspond à un jour férié décrété par une loi.

Personne : ce terme comprend toute personne physique ou morale.

Personne résidente : ce terme comprend une personne qui habite, qui réside ou a une place d'affaires dans la municipalité.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS

Toute personne désirant obtenir les documents devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 4 - BIENS ET SERVICES

Toute personne qui fait la demande de biens ou de services décrits aux annexes A et B devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 5 - UTILISATION DES LOCAUX

Toute personne ou groupe de personnes désirant utiliser ou louer les locaux, le matériel ou les accessoires décrits aux annexes A et B devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 6 - ACTIVITÉ DE LOISIR

Toute personne participant à une activité de loisir organisée par ou en collaboration avec la Municipalité et inscrite à l'annexe B devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 7 - ÉQUIPEMENTS

Toute personne bénéficiant d'un service ou de matériels divers mentionnés aux annexes A et B devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 8 - FRAIS ADMINISTRATIFS

La Municipalité peut, dans les cas mentionnés à l'annexe A, exiger les frais qui y sont prévus.

ARTICLE 9 - MAJORATION

La majoration prévue pour les non-résidents ne s'applique pas lorsqu'il existe une entente intermunicipale entre la Municipalité et celle où habite le non-résident.

ARTICLE 10 - ACTIVITÉS, BIENS OU SERVICES NON DÉCRITS

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Advenant le cas où un bien, un service ou une activité bénéficie à une personne et qui n'est pas décrit aux articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 un montant comparatif à la valeur du marché sera exigé du bénéficiaire.

ARTICLE 11 - NULLITÉ

Le présent règlement est décrété tant dans son ensemble, article par article et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que, si un article ou un paragraphe était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 12 - PRÉSÉANCE

Le présent règlement a préséance sur tout autre règlement pouvant prévoir une tarification incompatible.

ARTICLE 13 - RECOURS

Le présent règlement n'est pas limitatif à tout autre dédommagement que pourrait prétendre avoir droit la Municipalité.

ARTICLE 14 - ANNEXE

Les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 15 - MODIFICATION

Toutes modifications aux annexes seront effectuées par résolution.

ARTICLE 16 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE A ADMINISTRATION

Administration		Tarifs (plus taxes applicables)		
		Particulier	Communautaire	Description
A-1	Chèque NSF	25,00 \$	N/A	Par chèque
A-2	Lettre certifiée envoyée aux contribuables pour taxes	1,50 \$	1,50 \$	Par document
A-3	Photocopies Noir et blanc Couleur	0,25 \$	0,05 \$ 0,10 \$	La copie
A-4	Plastification	1,50 \$	0,75 \$	La copie
A-5	Télécopie	1,00 \$	0,50 \$	L'unité
A-6	Épinglette	2,50 \$	N/A	L'unité
A-7	Calendriers	3,50 \$	3,50 \$	L'unité
A-8	Tasses DudswellDurable	4,00 \$	4,00 \$	L'unité
A-9	Sacs DudswellDurable	4,00 \$	4,00 \$	L'unité
A-10	Branchement au réseau d'égout	800,00 \$	N/A	secteur Marbleton
A-11	Branchement au réseau d'aqueduc	800,00 \$	N/A	secteur Bishopton
A-12	Bac 360 litres (bleu ou brun)	90,00 \$	90,00 \$	Par bac
A-13	Sac récupération plastiques agricoles	2,50 \$	N/A	L'unité
A-14	Rouleau de sacs récupération plastiques agricole	111,50 \$	N/A	Rouleau de 50 sacs

ANNEXE B

LOISIRS

1- Centre communautaire et église Saint-Clément (activités sociales, soirée, repas, cours, etc.)		Tarif (Taxes incluses)
B-1.1	Pour activités communautaires/cours gratuits ou payants POUR TOUS	Gratuit
B-1.2	Associations - résidents	Gratuit
B-1.3	Associations - non-résidents	150 \$
B-1.4	Partenaires	Gratuit
B-1.5	Privés (compagnies, etc.)	200 \$
B-1.6	But lucratif	200 \$
B-1.7	Réception - résidents	150 \$
B-1.8	Réception - non-résidents	200 \$
Remarque 1	Le coût de la salle est établi sur une base de 8 heures. Si la location excède 8 heures, un supplément de 10 \$ de l'heure, pour les heures supplémentaires, sera chargé.	
Remarque 2	Le coût de la location de la salle pour une demi-journée (moins de 5 heures) est de 50 %.	
Remarque 3	Un dépôt de 50,00 \$ est exigé pour toutes les réceptions (fêtes) pour garantir que les lieux seront laissés en bon état.	
Remarque 4	Toute demande de location pour des réceptions (1 jour) sera étudiée individuellement et un contrat sera signé.	

2- Exposition Louis-Émile Beaugard		Tarif (Taxes incluses)
B-2.1	Accès pour les résidents et les payeurs de taxes avec présentation de la carte citoyenne.	Gratuit
B-2.2	Visite de la collection Louis-Émile Beaugard, adulte (18 ans et plus)	7 \$
B-2.3	Visite de la collection Louis-Émile Beaugard, adolescent (13-17 ans)	5 \$
B-2.4	Visite de la collection Louis-Émile Beaugard, enfant (12 ans et moins)	Gratuit
B-2.5	Visite de la collection Louis-Émile Beaugard, groupe de 10 personnes, adultes (18 ans et plus)	3,50 \$/pers.
B-2.6	Visite de la collection Louis-Émile Beaugard, groupe de 10 personnes, adolescents (13-17 ans)	2,50 \$/pers.
B-2.7	Visite de la collection Louis-Émile Beaugard, groupe de 10 personnes, enfants (12 ans et moins)	Gratuit

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3- Terrains sportifs ou publics (chalets des loisirs, soccer, plage, baseball, volleyball, etc.)		Tarif (Taxes incluses)
B-3.1	Pour activités ou cours communautaires gratuits ou payants POUR TOUS	Gratuit
B-3.2	Associations - résidents	Gratuit
B-3.3	Associations - non-résidents	100 \$
B-3.4	Partenaires	Gratuit
B-3.5	Privés (compagnies, etc.)	150 \$
B-3.6	But lucratif	150 \$
B-3.7	Réception - résidents	100 \$
B-3.8	Réception - non-résidents	150 \$
Remarque 1	Le coût de la salle est établi sur une base de 8 heures. Si la location excède 8 heures, un supplément de 10 \$ par heure supplémentaire sera chargé.	
Remarque 2	Un dépôt de 50 \$ est exigé pour toutes les réceptions (fêtes) pour garantir que les lieux seront laissés en bon état.	
Remarque 3	Toute demande de location pour des réceptions (1 jour) sera étudiée individuellement et un contrat sera signé.	
Remarque 4	Le coût de la location de la salle pour une demi-journée (moins de 5 heures) est de 50 %.	

4- Tarif de perception à la plage municipale		Tarif (Taxes incluses)
B-4.1	Accès pour les résidents et les payeurs de taxes avec présentation de la carte citoyenne	Gratuit
B-4.2	Passe saisonnière adulte non-résident	37,50 \$
B-4.3	Passe saisonnière adolescent non-résident	18,75 \$
B-4.4	Passe saisonnière familiale non-résident	75,00 \$
B-4.5	Passe journalière adulte (18 ans et plus)	5,00 \$
B-4.6	Passe journalière adolescent (12-17 ans)	2,50 \$
B-4.7	Passe journalière enfant (moins de 12 ans)	Gratuit
B-4.8	Passe journalière, groupe de 20 personnes, adultes (18 ans et plus)	2,50 \$/pers.
B-4.9	Passe journalière, groupe de 20 personnes, adolescents (12-17 ans)	1,25 \$/pers.
B-4.10	Passe journalière, groupe de 20 personnes, enfants (moins de 12 ans)	Gratuit
B-4.11	Carnet de passes journalières, adulte (5 passes)	22,50 \$
B-4.12	Carnet de passes journalières, adolescent (5 passes)	10,00 \$
B-4.13	Location de petite embarcation (kayak simple et planche à pagaie)	10 \$/h*
B-4.14	Location de petite embarcation – Heure supplémentaire	5 \$/h*
B-4.15	Location de grande embarcation (kayak double)	12 \$/h*
B-4.16	Location de grande embarcation - heure supplémentaire	6 \$/h*
B-4.17	Location de ceinture de sécurité (sans location d'embarcation)	2 \$/h
Remarque 1	Ceinture de sécurité incluse avec la location d'embarcation	
Remarque 2	La location d'embarcation pour un cours offert à tous les citoyens est gratuite.	
*20 % de rabais pour la location d'embarcation pour les résidents de Dudswell.		

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

5- Autres services et location de matériel		Tarif par jour (Taxes incluses)	
		Particulier	Communautaire
B-5.1	Machine à maïs éclaté, machine à hot dog ou machine à barbe à papa	25 \$	Gratuit
B-5.2	Sachet de maïs à éclater	2,50 \$/chaque	2,50 \$/chaque
B-5.3	Sucre à barbe à papa	6 \$/250 ml	6 \$/250 ml
B-5.4	Cafetière 48 tasses	10 \$	Gratuit
B-5.5	Nappe blanche en tissu	7 \$/chaque	7 \$/chaque
B-5.6	Écran et projecteur	10 \$	Gratuit
B-5.7	Table *	10 \$/chaque	Gratuit
B-5.8	Chaise *	1 \$/chaque	Gratuit

* Loué et utilisé à l'extérieur de son lieu d'origine

6- Service d'animation estivale		Tarif (Taxes incluses)
B-6.1	SAE seulement, 7 semaines, 1 ^{er} enfant	250 \$
B-6.2	SAE seulement, 7 semaines, 2 ^e enfant, 3 ^e enfant et suivants	230 \$
B-6.3	SAE ET service de garde, 7 semaines, 1 ^{er} enfant	305 \$
B-6.4	SAE ET service de garde, 7 semaines, 2 ^e enfant, 3 ^e enfant et suivants	285 \$
B-6.5	8 ^e semaine (tarif additionnel) (présent pendant les 2 semaines de la construction)	30 \$
Remarque 1	Des frais supplémentaires de 50 % seront appliqués aux non-résidents.	

17. ADOPTION DE RÈGLEMENT

18. DIVERS

19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1 Réponses aux questions des citoyens

21.2 Période de questions des citoyens

Environ 13 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence) ;
- s'adresser au président de la séance ;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire ;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance ;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 25.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et greffière-trésorière